ZONE 1 Centre-ville / Courte durée

TARIF RÉDUIT LES DEUX PREMIÈRES HEURES

DURÉE DE STATIONNEMENT	TARIF
15 min	0,30 €
1h	1,20 €
2h	2,60 €
3h	4,60 €
4h30	8,20 €
7h	15,20 €

30 MINUTES GRATUITES 1 FOIS PAR DEMI-JOURNÉE.

Payant de 9h à 12h et de 14h à 18h30, du lundi au vendredi. Gratuit samedi, dimanche et jours fériés.

Forfait post-stationnement : 16 €
Le forfait est dû en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement.

ZONE 2 Secteur Institut Tzanck / Moyenne durée

TARIF RÉDUIT LES TROIS PREMIÈRES HEURES

DURÉE DE STATIONNEMENT	TARIF
15 min	0,20 €
1h	0,80 €
2h	1,80 €
3h	2,80 €
4h30	5,80 €
6h30	12,20 €
7h	13,80 €

30 MINUTES GRATUITES 1 FOIS PAR DEMI-JOURNÉE.

Payant de 9h à 12h et de 14h à 18h30, du lundi au vendredi. Gratuit samedi, dimanche et jours fériés.

Forfait post-stationnement : 16 €
Le forfait est dû en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement.

ZONE 3 Littoral

DURÉE DE STATIONNEMENT	TARIF
15 min	0,30 €
2h	2,40 €
5h30	8 €
9h30	16 €

Du 1er juin au 15 septembre
Payant tous les jours de 9h à 18h30 y compris dimanche et jours fériés.

Du 16 septembre au 31 mai
Payant tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h30 sauf dimanches et jours fériés.

Forfait post-stationnement : 16 €
Le forfait est dû en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement.

EN CAS DE FPS
Un avis est déposé sur votre véhicule. Vous recevrez votre avis de paiement de la part de l'ANTAI (Agence nationale de traitement automatisé des infractions www.antai.gouv.fr). Vous pouvez formuler votre recours auprès de la société CITEPARK - RÉCLAMATIONS DU STATIONNEMENT PAYANT - BP N°4005 - 06701 SAINT-LAURENT-DU-VAR CEDEX

> Rubrique stationnement

www.saintlaurentduvar.fr

Saint-Laurent-du-Var
PORTE DE FRANCE

Ne pas jeter sur la voie publique

SAINT-LAURENT-DU-VAR
PORTE DE FRANCE

Stationner facile DANS MA VILLE !

30 MINUTES GRATUITES PAR ½ JOURNÉE

PAIEMENT PAR SMARTPHONE OU HORODATEUR

ET TOUJOURS + DE 3000 PLACES GRATUITES !

saintlaurentduvar.fr

Plan du stationnement payant
ZONAGE

ZONE 3 Littoral

STATIONNEMENT
Payant tarif bord de mer
303 places

Les + Zone 3

Du 16 septembre au 31 mai (basse saison) :
Stationnement payant tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h30, sauf dimanche et jours fériés.

Le créneau 12h-14h reste gratuit pour faciliter l'accès à l'offre de restauration du bord de mer.

Du 1er juin au 15 septembre (haute saison) :
Stationnement payant tous les jours sans interruption de 9h à 18h30 y compris dimanche et jours fériés.

Pas de limitation de durée !

Stationnement payant en zones 1 et 2
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

Les + Zone 1 et 2

Libération de places gratuites pour les résidents et les familles 30 min plus tôt (18h30) au lieu de 19h auparavant.

Le créneau 12h-14h reste gratuit pour vous permettre de vous restaurer facilement en centre-ville.

30 minutes gratuites le matin et l'après-midi pour des achats plaisirs et malins.

ZONE 2 Secteur Institut Tzanck Moyenne durée

STATIONNEMENT
Payant moyenne durée
93 places

ZONE 1 Centre-ville / Courte durée

STATIONNEMENT
Payant courte durée
531 places

En cas de dépassement de durée ou de défaut de paiement

Le montant du Forfait-Post-Stationnement (FPS) est fixé à 16€. Vous recevez à votre domicile ce FPS à payer.

30 MINUTES GRATUITES

CAS N°1
Je stationne moins de 30 minutes
Je rentre mon numéro de plaque d'immatriculation.

CAS N°2
Je stationne au-delà de 30 minutes
Je rentre mon numéro de plaque d'immatriculation en m'acquittant du tarif correspondant.

DÉPASSEMENT 2H
16€

CAS N°3
J'ai payé mon stationnement mais je dépasse le temps payé : soit je recharge à partir de mon téléphone, soit je me fais verbaliser. L'agent constate le dépassement et me facture un forfait de 16€ duquel est déduit le montant de mon paiement.

16€

CAS N°4
Je ne paye pas mon stationnement
L'agent constate le défaut de paiement et me facture un forfait de 16€.

MODES DE PAIEMENTS

flowbird.

Application smartphone
Possibilité de recharger à distance

Saint-Laurent-du-Var
PORTE DE FRANCE